

Image not found or type unknown



appel pour décision de garde d'enfants

Par **diego7311**, le **02/03/2011** à **12:23**

une décision de garde en faveur du père à été rendu par le juge, c'est un jugement contradictoire pouvant être soumis à l'appel et je voudrais savoir si cet appel est suspensif du dernier jugement. merci par avance pour vos réponses.